

LES CHANTIERS DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

1940-1944

Laurence LASSALLE¹

1940, TERRIBLE ANNÉE POUR LA FRANCE

Après une foudroyante offensive allemande, les positions françaises sont enfoncées. Le général Weygand donne l'ordre de la retraite à toutes les troupes mobilisées. L'effondrement militaire français est sans précédent : 100 000 tués, 300 000 blessés, 1 600 000 prisonniers.

16 juin : Démission du président du Conseil Paul Reynaud. Le maréchal Pétain (héros de la Première Guerre mondiale) est nommé par la Chambre des députés et le Sénat pour lui succéder.

17 juin : Tandis que le général de Gaulle s'envole pour Londres, le maréchal Pétain annonce à la Nation qu'il faut cesser le combat et qu'il va demander l'armistice.

18 juin : Appel du général de Gaulle incitant à rejoindre le sol britannique pour continuer le combat.

22 juin : Signature de l'armistice avec l'Allemagne, à Rethondes dans la forêt de Compiègne, au même endroit et dans le même wagon où avait été signé l'armistice de 1918.

29 juin : Le Gouvernement s'installe à Vichy. En cette tragique fin du mois de juin 1940, les Français sont démoralisés par la défaite. Au milieu de cet immense désastre, les Allemands occupent les deux tiers du territoire et instaurent la ligne de démarcation qui coupe la France en deux.

10 juillet : L'Assemblée nationale, réunie au casino de Vichy, accorde les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Elle se démet de sa fonction de contrôle du pouvoir politique et charge le Gouvernement d'élaborer une nouvelle constitution, qui ne verra jamais le jour.

UNE MISSION D'URGENCE

En cette période de trouble et de confusion, un sérieux problème se pose et il faut le résoudre de toute urgence. Le sort de plus de 86 000 jeunes appelés, incorporés du 8 au 10 juin 1940 et dans les derniers jours de la débâcle, inquiète au plus haut point le nouveau gouvernement. Ces jeunes hommes, que la convention d'armistice a obligatoirement démobilisés sur le champ, errent à l'aventure à travers le pays, sans encadrement, sans ressource ni abris, sans possibilité pour la plupart de regagner leurs foyers. Il s'agit donc au plus vite de les regrouper et de les reprendre en main.

Dès le 3 juillet 1940, le ministre de la Guerre, le général Colson, charge le général de la Porte du Theil, polytechnicien et ancien commissaire des Scouts de France, de cette mission et lui laisse toute initiative concernant la méthode et les moyens employés.

¹ Pour le « Cercle Historique et Archéologique de Méditerranée ».

Deux jours plus tard : Le général de la Porte du Theil présente son plan. On regroupera ces hommes, puis on procèdera à leur affectation en plusieurs unités. On les fera « *camper en pleine nature, au milieu des bois, à l'abri de toute cause de trouble ou d'agitation* ». On les occupera à de grands travaux d'intérêt général. Ce plan est accepté. L'état-major de l'Armée rédige un décret qui prévoit la création d'un service national obligatoire rattaché au ministère de la Jeunesse et de la Famille.

30 juillet 1940 : Le décret est signé stipulant que les hommes incorporés en juin 1940 et démobilisés devront aussitôt rejoindre un des groupements constitués sous l'autorité du ministère de la Jeunesse et de la Famille, pour une durée de 6 mois. La mise en application de ce plan se fait très rapidement et dans la plus grande improvisation. Pour simplifier la tâche, l'organisation est calquée sur celle de l'infanterie. L'encadrement est constitué de volontaires venus, pour la plupart, de l'armée d'active et de réserve, mais aussi de la société civile.

Début août 1940 : Le général de la Porte du Theil est nommé par décret « commissaire général » des Chantiers de la Jeunesse.

Mi août 1940 : cinq groupements sont installés :

n°1 à Forêt de Tronçais (Allier), n°2 à Crotenay (Jura), n°3 à Bourg en Bresse (Ain), n°4 à Cormatin (Saône et Loire), n°5 à Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

Mi octobre 1940 : 46 groupements sont installés dans 6 provinces de la zone libre, et portent des numéros de 1 à 47, le numéro 41 n'ayant jamais existé. 7 groupements sont installés en Afrique française du Nord et portent des numéros de 101 à 107.

Ces Provinces sont : Alpes-Jura, Auvergne, Languedoc, Pyrénées-Gascogne, Provence, Afrique française du Nord.

18 janvier 1941 : Une loi est votée instituant les Chantiers de la Jeunesse Française de façon permanente. La durée du service civil obligatoire, pour tous les jeunes hommes ayant atteint l'âge de 20 ans, est fixée à huit mois (et non plus 6 mois comme auparavant).

Février 1941 : Création d'une école de cadre dans chaque province destinée à former les futurs chefs de groupements.

Ainsi de 1940 à 1944, on estime entre 300 000 et 500 000 le nombre de personnes passées par les Chantiers. Début 1943, l'effectif permanent est de 30 000 jeunes.

LE GÉNÉRAL JOSEPH DE LA PORTE DU THEIL

Joseph de la Porte du Theil est né à Mende (Lozère) le 29 mai 1884, dans une famille de l'ancienne noblesse. Son père est inspecteur général des Eaux et Forêts. Après de brillantes études, il est reçu en 1903 à l'École polytechnique d'où il sort officier d'artillerie. Pendant la Première Guerre mondiale, il est capitaine puis chef d'escadron d'artillerie. De 1919 à 1930, il est instructeur à l'École d'application de l'artillerie puis professeur à l'École de guerre. Il est promu lieutenant-colonel en 1928 puis colonel en 1930. En 1935, il est général de brigade commandant l'École de Fontainebleau. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, il est commandant de la 42^e division à Metz.

Le 10 mai 1940, au moment de l'attaque allemande, il prend à l'improviste le commandement du 7^e corps d'armée en Alsace. Avec sa grande unité et à partir de l'Aisne, il va mener un combat retardateur opiniâtre et en bon ordre vers la Marne, la Seine puis la Loire. Au cours de la campagne de France, il est l'un des seuls généraux dont le dispositif ne soit à aucun

moment enfoncé ou rompu par l'avancée allemande. Il est pourtant le plus jeune des commandants de corps d'armée.

Outre son excellence militaire, le général de la Porte du Theil possède indéniablement des qualités pour l'encadrement et la formation de la jeunesse. Ses différentes affectations en école et son passé de chef scout l'ont convaincu du bien fondé d'une formation à l'aube de la vie adulte, non pas académique mais tout simplement humaine. Si bien que lorsqu'il reçoit sa mission le 3 juillet 1940, il a certainement déjà un projet en tête car celui qu'il présente deux jours plus tard contient en puissance toute la philosophie des futurs Chantiers. Dès lors, il abandonne toute fonction militaire et s'attache à développer et à pérenniser son idée. Il est à la fois le fondateur et le commissaire général des Chantiers.



Le général de La Porte du Theil

Il lui est reproché l'exclusion des jeunes Français juifs des Chantiers, d'abord en Afrique du Nord, à l'initiative de son commissaire régional le lieutenant-colonel Van Hecke, puis en métropole l'année suivante. Le 15 juillet 1942, soit d'ailleurs 24 heures avant le déclenchement de la rafle du « Vél' d'Hiv », il propose au Commissariat général aux questions juives un texte de loi, vite approuvé, qui met définitivement les juifs en dehors des Chantiers. Cependant, sur le plan personnel, l'homme protégera ses collaborateurs juifs et entretiendra des relations amicales après la guerre avec des israélites.

Le 8 novembre 1942, les alliés débarquent en Afrique française du Nord. Le hasard veut que le général de la Porte du Theil vienne d'arriver en Algérie pour une tournée d'inspection des Chantiers de la jeunesse, guidé par le commissaire régional Van Hecke. On a beaucoup polémique sur l'attitude du général de la Porte du Theil à ce moment précis. Il se trouve à Constantine le 8 novembre et il décide de rentrer

en métropole le lendemain. Cela lui a été fortement reproché. Il aurait pu rester en Algérie pour rejoindre les Forces françaises libres et obtenir un poste correspondant à ses états de service, mais il estime sans doute que sa place est ailleurs. Le lieutenant-colonel Van Hecke participe activement avec ses jeunes des Chantiers à faciliter le débarquement allié et obtient dans la foulée leur mobilisation et le rappel de ses anciens. Il prend en avril 1943 le commandement du 7^e régiment de chasseurs d'Afrique composé exclusivement de membres des Chantiers. On peut supposer que la désertion du général de la Porte du Theil à ce moment là aurait porté un coup fatal aux Chantiers de métropole.

Il lui est également reproché d'avoir participé à l'envoi de jeunes des Chantiers au Service du travail obligatoire (STO) en Allemagne. Suite aux demandes incessantes de main-d'œuvre de l'Allemagne, le régime de Vichy instaure le 16 février 1943 le STO. Le recrutement se fait par classe d'âge et de mai à octobre 1943, 125 000 jeunes dont 16 000 jeunes des Chantiers partent pour le STO. Pour y échapper, nombreux sont ceux qui fuient. Certains gagnent les maquis, d'autres l'Espagne puis l'Afrique du Nord, d'autres encore se cachent dans leur famille ou disparaissent dans la clandestinité. À la fin de 1943, l'Allemagne exige la livraison

de la totalité des jeunes des Chantiers pour le STO. Le général de la Porte du Theil refuse de se soumettre. Le 3 janvier 1944, il est relevé de ses fonctions par Laval. Le 4 Janvier 1944, il est arrêté par la gestapo à Châtelguyon et interné en Allemagne, puis en Autriche. Il est libéré par l'armée française le 4 mai 1945.

Après la Libération, il est jugé par la Haute Cour de Justice pour avoir participé au gouvernement de Vichy. Ses 16 mois d'exil forcé et son opposition à l'envoi de jeunes au STO lui permettent d'obtenir une ordonnance de non-lieu.

Il décède à Sèvres-Anxaumont (Vienne) le 5 novembre 1976.

Il restera cher dans la mémoire d'un grand nombre d'anciens jeunes et chefs des Chantiers, signe des dévouements que cet homme indéniablement charismatique a été capable d'inspirer.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES CHANTIERS

Afin de ne pas apparaître aux yeux de l'occupant comme une organisation militaire, les Chantiers sont placés sous la tutelle du ministère de la Famille et de la Jeunesse. Le général de la Porte du Theil ayant l'initiative de la méthode et des moyens, il opte pour une organisation pyramidale classique calquée sur celle de l'armée. Les appellations sont, elles, empruntées au scoutisme.

Différents composants de l'institution des Chantiers :

Le commissariat général :

Il est installé à Châtelguyon (Puy de Dôme).

Le commissaire général est le général de la Porte du Theil du 31 juillet 1940 au 3 janvier 1943.

Il dispose d'un état-major.

Il est accrédité auprès de l'état-major de l'armée pour traiter toute question relative à sa mission.

Les commissariats régionaux :

Ils sont situés en zone libre et répartis dans 6 régions (5 en métropole et 1 en AFN).

- | | |
|---------------|------------------------------|
| 1. Alpes-Jura | 2. Auvergne |
| 3. Languedoc | 4. Pyrénées-Gascogne |
| 5. Provence | 6. Afrique française du Nord |

Ils sont installés à Lyon, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Marseille et Alger.

Leur rôle principal est d'administrer matériellement et moralement les chefs et les jeunes de la province. Chaque commissariat régional supervise 8 à 10 groupements ainsi qu'une école de cadres.

Les Groupements :

Ils sont au nombre de 46 en métropole, portant les numéros 1 à 47, le numéro 41 n'ayant jamais existé. Les numéros sont attribués dans l'ordre chronologique des créations.

Ils sont au nombre de 7 en AFN (Maroc, Algérie, Tunisie) et portent les numéros 101 à 107.

Chaque groupement porte un nom qui a été choisi par son chef. Il reçoit 1 500 à 2 200 hommes sous les ordres du chef de groupement.

Le groupement est à la fois organe de commandement et unité administrative responsable du ravitaillement, du personnel, de la santé, des transports...

Il est doté de différents services administratifs, de magasins, d'ateliers, d'écuries et d'une infirmerie-hôpital.

Le chef de groupement a sous ses ordres une dizaine de groupes.

Les Groupes :

Chaque groupe compte un chef de groupe pour environ 150 à 200 hommes.

Il est responsable de son campement qu'il doit créer de toutes pièces dans une zone isolée et très souvent boisée. Au début, les hommes ont été hébergés sous des toiles de tente. Ils se sont également construit des huttes de bois et de branchages qui les protègent très sommairement. L'hiver 1940-1941 a été rude et les conditions de vie particulièrement sévères.

Les groupes sont relativement mobiles et se déplacent d'une zone d'exploitation à une autre.

Un groupe est divisé en 10 équipes.

Les équipes :

L'équipe, formée de 15 à 20 jeunes, est la base même de la doctrine des Chantiers. Elle constitue l'élément indissociable au sein duquel sont partagés le travail, le repos, les jeux et les repas.

Le plus souvent, elle est commandée par un appelé ayant fait un stage de qualification au sein du groupement dans une école de chef d'équipe.

Les tenues :



**Tenue de sortie
des jeunes**

Les tenues des premiers temps sont des uniformes récupérés de l'armée et teints en "vert forestier".

Le 7 juillet 1942, un arrêté ministériel fixe la tenue définitive des cadres et des jeunes des Chantiers. Elle doit traduire une « *idée d'ordre* », « *de correction* », « *de discipline* » et donner une impression « *d'élégante simplicité* ».

Pour les cadres : béret vert, chemise kaki, cravate verte, culotte de cheval claire ou pantalon golf noir, blouson kaki clair ou beige, gants cuir fauve ou blanc.

Pour les jeunes : béret vert foncé, chemise kaki, cravate verte, pantalon golf, blouson avec ceinture de cuir fauve.

Les insignes et drapeaux :

Insignes :

Il existe deux sortes d'insignes réglementaires portés sur l'uniforme. L'insigne général des Chantiers est porté sur la poitrine à droite. L'insigne du groupement est porté sur le haut du bras gauche. Ces deux insignes sont tissés.

Il existe aussi des versions en métal de l'insigne de groupement, vendues dans les foyers. Il est officiellement interdit de les porter sur l'uniforme, pourtant on peut les apercevoir sur quelques photos, épinglés sur la poche gauche du blouson ou sur le béret.

Drapeaux :

Le 29 juin 1941, à Vichy, le maréchal Pétain remet officiellement le drapeau national des Chantiers au commissaire général de la Porte du Theil, au cours d'une cérémonie grandiose rassemblant une foule nombreuse.

Les groupements possèdent en plus un drapeau dont l'emblème est bien sûr identique à celui de leur insigne.



Affiche des Chantiers



Insigne général des Chantiers

LES ACTIVITÉS DANS LESCHANTIERS

Le travail :

Dans tous les groupements, la moitié du temps est consacrée au travail. En fonction des lieux et des circonstances, on donne aux groupes différentes tâches d'utilité générale. Les principales activités sont :

– Les travaux forestiers.

De nombreux groupements étant installés au cœur des forêts, il leur est attribué par les

Eaux et Forêts des zones de coupe de bois. Ces zones sont généralement difficiles à exploiter en raison de leur éloignement des voies de communication ou de leur trop forte déclivité. Les jeunes travaillent donc dans de rudes conditions, mais la notion de rentabilité n'étant pas privilégiée, ils peuvent tirer parti de parcelles que les exploitants forestiers ont toujours délaissées. Selon les essences rencontrées, on produit des poteaux de mine, du bois de chauffage ou du bois de papeterie.

– Le charbonnage.

Il se fait à partir de bois ou de racines de bruyères extraites à la main. On utilise de gros fours de carbonisation métalliques que l'on déplace sur les lieux d'exploitation. Dans ces temps de pénurie, le charbon est indispensable pour alimenter les véhicules fonctionnant au gazogène.

– Les travaux routiers.

Les jeunes sont employés à la réfection ou à la création de routes, chemin, sentiers forestiers et caniveaux.

– La remise en culture des terres.

Des terres en friche sont remises en culture et exploitées. On y produit des légumes, des pommes de terre, des céréales et du fourrage.

– Les travaux agricoles temporaires.

Des groupes sont détachés au moment des récoltes pour pallier le manque de main-d'œuvre (vendanges, moissons...).

– La lutte contre les incendies de forêt.

Principalement dans notre région, la protection et la surveillance des massifs forestiers est organisée. De grandes parcelles sont débroussaillées autour des campements afin de réduire les risques en cas d'incendie.

La formation professionnelle :

Les jeunes peuvent recevoir en complément les bases d'une formation professionnelle. Ainsi, ils rentrent chez eux avec des rudiments de menuiserie, de mécanique, de cuisine, de ferronnerie, d'électricité ou de maçonnerie. La construction des camps et le montage des baraques complètent cet apprentissage technique.

L'instruction :

Des cours d'alphabétisation sont dispensés, et l'on offre aux jeunes la possibilité de prendre des leçons de rattrapage en vue de passer le certificat d'étude.

Les activités physiques :

Une grande importance est attachée à l'éducation physique. La pratique du sport est généralisée et se traduit par un entraînement intensif. Outre les longues marches et courses en pleine nature, on pratique l'Hébertisme. C'est une méthode naturelle de plein air mise au point par Georges Hébert (officier de la marine française, 1875-1957) qui s'inspire des activités ordinaires de l'homme primitif pour développer les qualités physiques telles que l'endurance, la résistance, la force, la souplesse et la coordination. Cette doctrine s'attache aussi à l'éducation morale et sa devise est « *être fort pour être utile* ». Donc, très rapidement, dans tous les groupements, on saute, on court, on grimpe, on lance et on rampe par tous les temps. On organise aussi des compétitions intergroupes (football, basket, tennis, etc.).

Secours après les bombardements :

En 1943 et 1944, plusieurs groupements sont appelés pour porter secours aux habitants et déblayer les villes ou villages bombardés par les Américains. Les membres du groupement 39 de Montmarault dans l'Allier y gagnent une citation à l'Ordre de la Nation.

Les veillées :

C'est autour du traditionnel feu de camp que les jeunes peuvent applaudir les talents nombreux et variés de leurs camarades. Des virtuoses de l'accordéon, du piston ou de l'harmonica aux choristes ou solistes sans oublier les fantaisistes, les occasions ne manquent pas de se détendre et de lier des amitiés indéfectibles. Certains consacrent également leurs soirées à réaliser des objets artisanaux sculptés dans du bois.

Les activités culturelles :

Les Chantiers disposent d'une fanfare officielle très réputée composée de 150 musiciens et 40 choristes. De nombreux prix de conservatoire en font partie.

Chaque groupement publie une revue. Les jeunes y rédigent des articles qui évoquent avec un humour discret la vie quotidienne et les activités. « Le mot du Chef » et celui de l'aumônier dispensent une propagande liée au culte de la hiérarchie, de la discipline et du travail.

Dans chaque groupement, de nombreuses activités culturelles se développent (chant choral, théâtre, histoire régionale, etc.).

Les fêtes :

Les fêtes religieuses sont célébrées (Pâques, fêtes locales...) mais la plus importante manifestation reste le 1^{er} mai. Les jeunes défilent impeccablement, au pas cadencé, tête haute, l'allure fière et décidée, donnant aux spectateurs l'occasion d'admirer le résultat probant de quelques semaines de vie saine et disciplinée.

L'ESPRIT DES CHANTIERS

Les Chantiers de la Jeunesse Française sont issus de la débâcle et de la signature d'un armistice qui contraint l'état français à prendre en charge, en quelques semaines, des milliers de jeunes hommes démobilisés, livrés à eux-mêmes, survivant de débrouille et quelquefois de chapardage, créant des troubles au sein de la population. Ils sont issus de l'esprit d'un homme, le général de la Porte du Theil, fils d'un inspecteur général des Eaux et Forêts, et ancien chef des Scouts de France, ayant enseigné de nombreuses années dans différentes écoles militaires. Il se trouve que son idée concordera avec les objectifs du maréchal Pétain et de son gouvernement qui seront en premier lieu d'assurer, malgré les circonstances, le redressement économique et moral de la France. C'est de ce contexte particulier que va naître l'esprit des Chantiers, mélange de rigueur toute militaire, de patriotisme, de solidarité et de fraternité. Le principe de base de cette organisation est que chaque jeune doit recevoir au cours de son service une formation physique, civique et morale dans le but de lui faire prendre conscience de ses devoirs d'homme, de ses responsabilités de citoyen et de cultiver son sens de la dignité. Le jeune ne doit jamais être inoccupé, des activités soutenues devant gommer l'ennui qui pourrait résulter de l'isolement. Le travail est considéré comme le principal outil éducatif. Il s'agit de produire en commun un effort utile au pays, sans tenir compte de notion de rentabilité. L'essentiel de la formation est basé sur le développement physique et moral de tous, sans considération de classe sociale ou de niveau d'instruction. On cultive chez chacun le sens

de l'honneur en s'appuyant sur la pratique de la vie en commun. La rudesse du contact permanent avec la nature et l'entraînement physique intensif offrent en complément une éducation virile apte à produire des hommes sains, honnêtes, communiant dans la ferveur d'une même foi nationale.

Les lieux d'implantation des Chantiers sont choisis volontairement loin des villes et hors des casernes, en pleine forêt ou campagne isolée. Les directives officielles précisent que les Chantiers doivent, en fonction des lieux et des circonstances, apporter leur concours pour une part de leur temps à des travaux d'intérêt général : travaux forestiers, remise en culture des terres, aide aux travaux agricoles saisonniers, travaux routiers, lutte contre les incendies de forêt... Un complément d'instruction générale, professionnelle et culturelle est également prévu au programme. Pour les illettrés et ceux qui n'ont pas le certificat d'étude, des cours de rattrapage sont organisés.

Il est à noter que le commissaire général n'a pas voulu imposer de système figé et stéréotypé. En conséquence, les chefs de groupement disposent d'une grande liberté d'action pour mettre en œuvre les activités.

Dans chaque camp, la journée commence par le lever des couleurs selon un cérémonial solennel, suivi souvent d'une allocution. Puis le temps est partagé en deux, d'un côté le travail, de l'autre l'éducation physique et technique. Le chant rythme chaque étape de la journée, il accompagne les occupations, les marches au pas et les veillées. Il devient même une nécessité tant « *il replonge l'individu dans la communauté à laquelle il participe plus intensément* ».

Aucune politique n'est tolérée dans les Chantiers.

LA FIN DES CHANTIERS

Nés de la débâcle, ils mourront avec la Libération. C'est toutefois en plusieurs étapes que les Chantiers vont disparaître.

Les « CJF » d'Afrique du Nord s'éteindront les premiers du fait de leur participation au débarquement allié en 1942. L'institution, transformée en centre mobilisateur toujours sous les ordres du lieutenant-colonel Van Hecke, deviendra le 7^e régiment de chasseurs d'Afrique déclaré régiment de tradition des Chantiers le 1^{er} avril 1943.

Les Chantiers de métropole vont tout d'abord subir quelques changements.

Le 20 mars 1943, les Allemands ordonnent le déplacement de Chantiers implantés dans les départements de la côte méditerranéenne et proches de la frontière espagnole. Les régions Provence, Languedoc et Pyrénées-Gascogne sont concernées. Ils craignent de voir préparer un éventuel débarquement allié ou se multiplier les opérations d'espionnage. Seize groupements sont donc tenus de déménager et de s'installer plus à l'intérieur des terres.

Le 3 janvier 1944, le général de la Porte du Theil est démis de ses fonctions par Laval à la demande des Allemands. Il est arrêté le 4 janvier par la gestapo. Les Chantiers passent sous le contrôle du ministère du Travail et de la Production industrielle. Un nouveau commissaire général plus docile est désigné pour le remplacer, mais les cadres des Chantiers s'organisent pour le neutraliser. Certains cadres démissionnent, d'autres restent pour tenter de sauver les Chantiers, d'autres sont arrêtés et déportés par les Allemands. L'institution est partiellement désorganisée.

Le 10 juin 1944, suite à la directive allemande du 13 mai 1944 prescrivant la dissolution des Chantiers, le gouvernement de Vichy abroge les dispositions de la loi du 18 janvier 1941 qui les avait créés.

Après la Libération, les Chantiers seront une nouvelle fois dissous par le Gouvernement provisoire de la République française, par ordonnance du 13 décembre 1944.

RECONNAÎSSANCE DES CHANTIERS

24 janvier 1945 : Une ordonnance émanant du ministère de la Guerre attribue des grades d'aspirant ou de sous-officier aux cadres des Chantiers et notifie l'assimilation de ceux qui ne sont pas d'anciens militaires.

1^{er} Octobre 1945 : Une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République précise dans son article 1^{er} que « *le temps de stage accompli obligatoirement dans l'organisation des Chantiers de la Jeunesse est compté comme une durée égale de service militaire* ».

LES ANCIENS DES CHANTIERS

L'Association des Anciens des Chantiers (ADAC) est créée le 29 août 1940 selon les statuts de la loi 1901 de façon à éviter une demande d'autorisation à la Commission d'armistice. Son but tient en trois mots « *Amitié, Union, Entraide* ». Son rôle est de poursuivre et d'approfondir l'œuvre d'éducation qui a été entreprise. Après leur libération, les jeunes sont incités à rejoindre cette association et à prendre part le plus activement possible à son fonctionnement. Depuis sa dissolution le 5 Juin 2004, trois associations se partagent encore la mission d'entretenir le souvenir des Chantiers : l'Amicale nationale des Anciens des Chantiers de la Jeunesse française (ANACJF) créée le 23 décembre 1968 par Jean Portejoie, le Centre de recherches et de protection du patrimoine des Chantiers de la Jeunesse française (CERPA) et l'Association des Anciens combattants des CJF. À l'initiative de Jean Portejoie, un Musée national a été réalisé en 1977 à Châtelguyon.